

LES RECETTES COMLOTISTES DE JUDI REVER

Par Romain Poncet, Membre du conseil d'administration d'Ibuka France

1ère Partie : UNE FALSIFICATION DÉLIBÉRÉE DE L'HISTOIRE

Le 21 décembre 2019, le magazine *Marianne* ouvrait ses colonnes à la Canadienne Judi Rever. Décrite comme journaliste *freelance* par le quotidien canadien anglophone *Globe and Mail* pour lequel on nous précise qu'elle a publié « *de nombreux articles* », Mme Rever est aussi l'autrice du livre *In Praise of Blood. The Crimes of the Rwandan Patriotic Front* (paru en 2018), que les éditions Fayard renoncèrent à publier en France.¹

Cet ouvrage, comme l'article qui fait l'objet de la présente étude, développe une thèse que résume complaisamment Alain Léauthier dans sa courte introduction : selon l'autrice, le Front Patriotique Rwandais, dont la branche armée était alors dirigée par l'actuel président Paul Kagame, aurait « *pris part aux massacres des Tutsis, en infiltrant les milices du Hutu-Power. Avec un objectif politique conduit en tout cynisme : s'imposer comme le seul recours légitime face aux génocidaires.* » Autrement dit : pour prendre le pouvoir, M. Kagame avait besoin d'un génocide, qu'il aurait donc préparé, déclenché et auquel auraient participé des commandos FPR dans le but d'y mettre un terme, afin de se poser en sauveur aux yeux du monde et d'asseoir sa domination sur le pays.

L'absurdité fondamentale de ce raisonnement devrait suffire à en invalider le potentiel de persuasion. De fait, l'article de Mme Rever prolonge l'œuvre engagée dès 1994 par les avocats des génocidaires visant à « *inverser les rôles, à relativiser, à banaliser, à mentir sur la réalité des faits* »². Il conduit également à s'interroger sur l'opportunité de sa publication dans un hebdomadaire français bien installé dans le paysage médiatique.

Mais du relais donné à l'idée d'un « *génocide des Hutus* » dès 2000³, jusqu'aux propos de sa rédactrice en chef actuelle, soutenant que le génocide de 1994 mettait en présence « *des salauds face à d'autres salauds* »⁴, *Marianne* a depuis longtemps démontré son obsession pour la réécriture et la falsification de l'histoire du génocide commis contre les Tutsi au Rwanda.

Mme Rever creuse donc un sillon déjà labouré dans un sens et dans l'autre, tout en rejetant l'accusation de négationnisme que lui vaut sa thèse.

¹ « Génocide des Tutsi au Rwanda : les éditions Fayard ne publieront pas le livre controversé de Judi Rever », *Jeune Afrique*, 22 mai 2019. Les éditions Max Milo ont depuis annoncé la sortie de sa version française pour la fin août 2020, « Génocide des Tutsi au Rwanda : le livre controversé de Judi Rever paraîtra en France », *Jeune Afrique*, 9 juillet 2020.

² Assumpta Mugiraneza, « Négationnisme au Rwanda post-génocide », in *Revue d'Histoire de la Shoah*, n°190, 2009, p.288. Sur ce sujet, voir dans le même volume « L'histoire des vaincus : Négationnisme du génocide des Tutsi au Rwanda », p.299-347.

³ « Le Nouveau Scandale du Rwanda », *Marianne*, 15 mars 2000. La plume anonyme derrière cet encadré évoque tout de même « *l'explosion de haine ethnique dont des centaines de Tutsis ont sans doute été victimes* ». Tant de scrupules et d'équivoque en quinze mots confine au chef-d'œuvre.

⁴ « Le Duel », France Inter, 18 mars 2018.

L'article de la journaliste canadienne, ainsi que sa présentation par Alain Léauthier représentent un cas d'école de la rhétorique fallacieuse employée par la nébuleuse négationniste, langue composite mêlant confusion conceptuelle, défaut de rigueur méthodologique et manipulation des faits. Les erreurs factuelles – les mensonges ? – qui grèvent la trame de l'article de Mme Rever ont ainsi été exposés par Raphaël Doridant, dans un article récent, étayé et implacable.⁵ La présente analyse se concentrera donc surtout sur les artifices formels mis en œuvre dans le but de rendre plausibles des propos absurdes, stratégie commune à tous les négationnismes, mais qui prend un tour spécifique dans le cas du génocide contre les Tutsi au Rwanda. Il s'agira, dans un premier temps, d'exposer la falsification caractérisée de l'histoire des massacres commis à Bisesero, opérée par cet article ; on verra ensuite comment les outils qu'emploie la journaliste canadienne, par leur manque de pertinence et de rigueur, contribuent à brouiller la lecture générale de la planification et du déroulement du génocide contre les Tutsi au Rwanda ; enfin, un troisième moment exposera les ressorts complotistes qui font de cet article un modèle de discours conspirationniste, dont *Marianne* semble s'accommoder sans grand scrupule.

⁵ Raphaël Doridant, « Négationnisme : Judi Rever au miroir de Bisesero », *Billets d'Afrique*, n°268, 06/2020. Consultable en ligne : <https://survie.org/billets-d-afrique/2020/298-juin-2020/article/negationnisme-judi-rever-au-miroir-de-bisesero>.

UNE FALSIFICATION DÉLIBÉRÉE DE L'HISTOIRE

Bisesero. Comme l'indique le titre de l'article, « Révélations sur les massacres de Bisesero », Judi Rever prétend remettre en cause une supposée « *histoire officielle* » concernant l'extermination des Tutsi réfugiés dans les hauteurs de ces collines, au sud-ouest du Rwanda. Entre fin avril et fin juin 1994, plusieurs dizaines de milliers des Tutsi sont la cible d'assauts quotidiens menés par les Forces Armées Rwandaises (FAR), les miliciens et des civils hutu rassemblés et armés par les autorités locales.

Cependant, Mme Rever affirme que cette analyse des événements ne serait pas exacte. Sa négation s'édifie autour de deux axes complémentaires : la réécriture de l'histoire des massacres de Bisesero, afin d'en exonérer les organisateurs institutionnels ; le renversement des responsabilités par la désignation d'autres coupables.

Réécriture des massacres, donc. Judi Rever reconnaît que « *des dizaines de milliers de victimes furent tuées à la hache, à l'arme à feu ou brûlées par des hordes de tueurs* ». Plus tard, une de ses témoins anonymes lui explique que des « *bandits sont arrivés comme des sauterelles et se sont mélangés aux Hutus locaux* ». « *Hordes* », « *bandits* », « *sauterelles* » : le choix de ce lexique induit donc que le génocide serait le fruit d'une « *explosion spontanée de violences* »⁶ impossible à contrôler pour un gouvernement failli et impuissant.

La nature organisée des massacres de 1994 à Bisesero est cependant indubitable. Jacques Morel explique par exemple :

« À l'annonce de l'attentat contre le président Habyarimana, ce n'est pas une colère populaire qui déclenche le génocide des Tutsi. Ce sont les autorités locales, préfets et bourgmestres en tête, qui l'ont mis en œuvre en mobilisant leurs subordonnés, notamment les gendarmes, les policiers communaux, les miliciens et la population hutu »⁷.

De même, la planification et l'organisation des massacres sont mises en évidence par les documents officiels de l'époque, aujourd'hui facilement accessibles. Par exemple, le 18 juin 1994, le ministre de l'Intérieur du Gouvernement Intérimaire Rwandais (GIR), Édouard Karemera, signale par courrier au commandement de Gisenyi (nord-ouest de Bisesero) que :

« le Gouvernement a décidé de demander au Commandement du Secteur Opérationnel de Gisenyi d'appuyer le Groupement de la Gendarmerie à Kibuye pour mener, avec l'appui de la population,

⁶ René Lemarchand, « Le programme révisionniste », in *Rwanda, état des recherches*, sur le site <https://www.sciencespo.fr/mass-violence-war-massacre-resistance/fr>

⁷ Jacques Morel, « Le massacre de Bisesero en présence des Français (24 juin – 30 juin 1994). Une enquête », *Les Temps Modernes*, 2014/4 (n°680-681) p.101-134. Le rôle central des autorités gouvernementales et locales est aussi attesté par le TPIR dans le rendu de son verdict contre le préfet de Kibuye, Clément Kayishema, qui « était présent lors des massacres perpétrés sur la colline [...] lesquels ont commencé le ou vers le 13 mai 1994 » et qui a « incité à attaquer les Tutsis qui s'étaient rassemblés, arrêté la stratégie d'attaque à mettre en œuvre, dirigé les assaillants et participé » lui-même aux massacres. (voir Raphaël Doridant, « Négationnisme : Judi Rever au miroir de Bisesero », *op.cit.* ou en ligne sur le site du Tribunal Pénal International pour le Rwanda : <https://unictr.irmct.org/sites/unictr.org/files/case-documents/ict95-1/trial-judgements/fr/990521.pdf>)

l'opération de ratissage dans le secteur Bisesero de la Commune Gishyita, qui est devenu un sanctuaire du FPR. »⁸

Au nom du GIR, le ministre invite à « prendre les dispositions qui s'imposent pour faciliter la réalisation cette [sic] opération dans les délais vous [sic] impartis », à savoir « au plus tard le 20 juin ». Contrairement à ce qu'insinue la prose de Mme Rever, l'organisation et l'exécution des massacres de Bisesero par le Gouvernement intérimaire rwandais (GIR) ne laisse aucune place au doute. Même à la fin du génocide, l'appareil administratif, du plus haut niveau de l'État jusqu'aux préfectures et aux communes, fonctionne avec une efficacité redoutable.

Disculper les coupables, accuser le Front Patriotique Rwandais (FPR). La falsification caractérisée entreprise par Judi Rever ne se limite pas à disculper les organisateurs institutionnels du génocide. Elle l'affirme : « *c'est bien le FPR qui finit par écraser la résistance des Tutsis de Bisesero, s'assurant de leur mort par milliers fin juin* ». Selon l'un de ses témoins, Paul Kagame et deux de ses lieutenants « *donnèrent aux commandos du FPR l'ordre des tueries de Bisesero, et, du Rwanda en général* ».

Alors que la propagande officielle des génocidaires faisait de chaque Tutsi au Rwanda un infiltré du FPR à exterminer, la journaliste canadienne explique aujourd'hui que les Tutsi massacrés l'ont été par les hommes de Paul Kagame. Par la magie de cette opération verbale, les criminels deviennent les victimes d'une erreur historique.

Pour justifier ce tour de force, Mme Rever s'arrange avec la réalité. Elle admet ainsi que les *Interahamwe* participent aux massacres de Bisesero. Le portrait qu'elle fait de ces milices s'inscrit dans le droit fil de sa volonté de disculper les génocidaires : « *La milice Interahamwe était la jeune garde du parti au pouvoir [...] dont de nombreuses recrues étaient au chômage, exilées et affamées.* » Traduction : une bande de traîne-savates, de voyous et... d'étrangers. La nature de leurs liens avec le parti présidentiel n'inspire pas plus de réflexion à Mme Rever. Pourtant, l'historien Florent Piton décrit plus en détails la genèse et le rôle de cette milice :

« Fin 1991, un groupe de supporters de l'équipe de football Loisirs se transforma en une structure de mobilisation des jeunes en faveur du MRND : ainsi naquirent les *interahamwe*, bientôt devenus le premier relais de recrutement pour l'ancien parti unique. [...] À partir de 1992, des antennes locales furent créées un peu partout dans le pays, sans que soit jamais réglé le statut juridique du mouvement [...]. Cette carence légale, plutôt exceptionnelle au Rwanda, permettait de couvrir les exactions des *interahamwe* qui, parce qu'ils n'avaient pas vraiment d'existence officielle, ne pouvaient être convoqués devant la justice.

De fait, les *interahamwe* [...] étaient au cœur des violences politiques, des attentats et des pogroms antitutsi. [...] Le soir du 6 avril, les *interahamwe* sont en première ligne avec la garde présidentielle et les

⁸ Voir en ligne : <http://www.francegenocidetutsi.org/KaremeraNsengiyumva18juin1994TPiR.pdf>

unités fidélisées de l'armée sur les barrages et dans les opérations de traque contre les opposants et les Tutsi. »⁹

La coordination des acteurs du génocide, politiques, militaires ainsi que civils annule l'hypothèse d'une milice *Interahamwe* à la dérive. Mais ce souci du réel demeure périphérique dans l'article de *Marianne*. En effet, l'argumentaire général repose sur une affirmation définitive : « *il est également avéré que des commandos du FPR avaient infiltré les milices des partis hutus* », allant jusqu'à évoquer la participation de « *milices mixtes* » aux massacres. L'aplomb soutient l'in vraisemblance de ce scénario. L'autrice ne se met pas en peine de prouver le caractère « *avéré* » de ces affirmations ; de même, la forte solidarité qui liait les miliciens, recrutés localement et inscrits dans les mêmes réseaux de sociabilité, rend littéralement incroyable l'idée de leur infiltration¹⁰. C'est donc avec ces milices radicalement anti-tutsi, dévouées au GIR, que le FPR aurait exécuté le génocide, grâce au déploiement de commandos dont « *l'effectif [...] atteignait plusieurs milliers* ». Le FPR n'est donc pas à l'origine de l'arrêt du génocide contre les Tutsi, il en devient l'exécutant principal. L'organisation dirigée par Paul Kagame n'aurait pas sauvé les Tutsi mais aurait participé à leur assassinat partout dans le pays.

Ici encore, la falsification de Judi Rever est battue en brèche par les documents d'époque. La DGSE signale, par exemple, dans une note du 17 juin 1994, le secours apporté par le FPR aux Tutsi réfugié-es à l'hôtel des Mille Collines de Kigali, et menacé-es par les « *milices hutu* ». La note précise :

Ces mouvements font suite à l'action du commando du Front Patriotique Rwandais (FPR) monté pour libérer des Tutsi, menacés par les milices hutu. Dans la nuit du 16 au 17 juin 1994, un commando de trente rebelles a fait irruption dans le centre paroissial de la « Sainte Famille », où vivaient reclus un millier de Tutsi. [...] 600 Tutsi ont pu être évacués sains et saufs par le nord-ouest. L'opération aurait fait plus de 200 victimes, essentiellement des militaires gouvernementaux. »¹¹

En dépit de ces faits documentés, Judi Rever soutient sa version fallacieuse en abattant une dernière carte : le témoignage, en juin 1994, des habitants de « *Gishyita, au Nord-Ouest de Bisesero, [qui] expliquèrent aux soldats français que le FPR avait entièrement infiltré les collines de Kibuye et "essayaient de couper le pays en deux"*. » En effet, la résolution 929 de l'ONU, en date du 22 juin 1994, autorise une intervention française au Rwanda – l'opération Turquoise – dans un but officiellement « *strictement humanitaire [...], qui sera menée de façon impartiale et neutre et ne constituera pas une force d'interposition entre les deux parties* »¹². Déployés dans le sud-ouest du pays, c'est là que les militaires français dont parlent M^{me} Rever recueillent la parole des villageois de Gishyita, près de Bisesero. Parole qui mériterait

⁹ Florent Piton, *Le génocide des Tutsi du Rwanda*, La Découverte, 2018, p.149-152. L'auteur rappelle également que d'autres milices existaient depuis l'ouverture au multipartisme, mais qu'elles se réunirent aux *interahamwe* dès le début du génocide : « D'ailleurs, le terme *interahamwe* [...] en est venu à désigner uniformément tous les génocidaires. » (p.152).

¹⁰ Voir par exemple Jean Hatzfeld, *Une Saison de machettes*, Seuil, 2003, 320 p.

¹¹ Note disponible en accès libre à l'adresse suivante : <http://francegenocidetutsi.org/NotesDGSEextraits.pdf>.

¹² Résolution 929 de l'ONU, [https://undocs.org/fr/S/RES/929\(1994\)](https://undocs.org/fr/S/RES/929(1994)).

quelques éléments contextuels sur lesquels l'auteurice fait l'impasse : elle ne relève pas sa conformité parfaite avec la propagande du GIR génocidaire qui, pour maquiller le crime qu'il perpète depuis près de trois mois, présente les Tutsi rwandais comme des ennemis en puissance, voire des membres du FPR infiltrés dans le pays. Elle n'évoque pas non plus le fax des services de renseignement du commandement de Turquoise qui décrit ainsi les massacres en cours à Bisesero : « le 27 vers 11 heures, un élément fort d'une centaine de miliciens armés encadré par des militaires a attaqué [...] 200 Tutsis, originaires de la commune, [qui] étaient regroupés dans le secteur »¹³. Elle ne mentionne pas non plus la déclaration du 29 juin, faite par le lieutenant-colonel Duval au ministre de la Défense de l'époque, François Léotard, selon laquelle « il n'y avait pas d'éléments du FPR infiltrés à cet endroit et que c'était les milices hutues qui étaient responsables des massacres »¹⁴.

Pas plus qu'elle n'interroge l'identité de ces « *villageois* » que rencontrent les Français. Or, après trois mois de génocide, n'est-il pas probable que ces informateurs aient eux-mêmes participé aux exactions ? Dans une courte vidéo du 28 juin 1994, révélée en 2018 par *Mediapart* – que Mme Rever ne doit pas ignorer – un sous-officier français rapporte, par exemple, au colonel Rosier les massacres dont il a été témoin en patrouille et ajoute : « le guide qui nous accompagnait, manifestement, c'était un des gars qui [...] guidait les milices dans les jours qui ont précédé »¹⁵. Mme Rever ira-t-elle jusqu'à prétendre que ce soldat était un énième agent FPR infiltré dans l'armée française pour la désinformer ?

Plutôt que d'interroger la passivité de l'armée française à Bisesero, entre les 27 et 30 juin 1994, alors que les massacres se déroulent contre les ultimes survivant-es, Judi Rever récuse tout examen de l'(in)action de Turquoise – « *accusations antifrançaises* » – et fait siennes le credo génocidaire de « *l'infiltration de l'ensemble du pays* » par le FPR.

Ce dernier exemple est emblématique de la malhonnêteté analytique et du flou conceptuel délibérément entretenus par la journaliste canadienne, encore renforcés par le dispositif éditorial mis en place par *Marianne*, afin de contribuer à la falsification de l'histoire.

2ème Partie : ORGANISER LA CONFUSION

Un désert intellectuel. En une phrase, Judi Rever résume l'ensemble de la recherche centrée sur le génocide contre les Tutsi au Rwanda à une impasse : « *Des chercheurs du monde entier ont essayé, à grand peine, de comprendre comment tant de Tutsis ont pu être exterminés.* » Cette affirmation, volontairement ambiguë, présente plusieurs avantages à la démonstration qu'elle prétend effectuer : en évoquant l'extermination de « *tant de Tutsis* » elle veut se prémunir de l'accusation

¹³ François Graner & Raphaël Doridant, *L'État français et le génocide des Tutsis au Rwanda*, Agones, 2019, p.174.

¹⁴ *Ibid.*, p.178.

¹⁵ Fabrice Arfi, « Génocide des Tutsis au Rwanda: la vidéo qui accable l'armée française », *Mediapart.fr*, 25 octobre 2018.

de négationnisme ; en parlant des « *chercheurs* », elle suggère détenir une connaissance exhaustive de ce champ d'étude, tout en posant en axiome un égarement général de leurs recherches – ils ont « *essayé* » de comprendre, mais sans succès, jusqu'à Mme Rever.

En une phrase donc, l'autrice révoque en nullité vingt-cinq ans de travaux historiques, sans se mettre en peine de démontrer son jugement. Son lectorat doit se contenter d'un portrait peu reluisant de leur activité intellectuelle – « *à grand peine* » – et accepter d'emblée l'échec de leur tentative. Pourtant, un examen superficiel de la bibliographie sur le sujet suffit à battre en brèche ce lieu commun d'un sujet resté incompréhensible à ses spécialistes. Dès la fin du génocide, une connaissance de ses mécanismes est attestée, par exemple, avec l'enquête monumentale coordonnée par Alison Des Forges¹⁶.

Judi Rever prend ses précautions à cet égard puisqu'elle explique ensuite : « *D'après l'histoire officielle, telle que rapportée dans les livres et par les survivants du Rwanda étroitement contrôlés par Kagamé, c'est le précédent gouvernement hutu et ses bourreaux volontaires qui décidèrent d'exterminer la minorité tutsie à la machette, dans une tentative désespérée pour se maintenir au pouvoir* ». L'étiquette « *histoire officielle* » vient disqualifier d'avance toute réponse étayée à son jugement sur l'état de la connaissance à propos du génocide de 1994. D'un même mouvement, l'autrice présente donc les chercheurs sur le sujet comme des imbéciles besogneux et/ou comme des menteurs voulant étouffer la vérité. Inscrivant son propos dans un tel cadre, elle s'écarte de la méthode admise en sciences sociales, c'est-à-dire la publicité d'une démarche s'appuyant sur la lecture critique de sources diverses. Elle dessine ainsi un nouvel espace selon ses besoins, faisant la part belle au combat entre une vérité dissimulée et un mensonge établi. Cette confusion délibérée se retrouve avec les « *concepts* » employés dans son article.

Des concepts pour organiser la confusion. Dans l'introduction d'Alain Léauthier comme dans l'article de Judi Rever, l'expression « *génocide rwandais* » est employée comme allant de soi. Le génocide s'est en effet déroulé sur le territoire rwandais, contre des Rwandais. Néanmoins, ce choix lexical évacue la caractéristique de cet événement en passant sous silence les personnes visées par le processus d'extermination : les Tutsi rwandais, qui devaient mourir parce que nés Tutsi. Ainsi que l'écrit Mehdi Ba, « on peut nier l'essence d'un événement sans pour autant nier l'événement lui-même. »¹⁷

¹⁶ Alison Des Forges (dir.), *Aucun Témoin ne doit survivre. le génocide au Rwanda*, Karthala, 1999 ; citons également le livre de Colette Braeckman, *Rwanda. Histoire d'un génocide*, Fayard, 1994, 344 p.

¹⁷ « On peut nier l'essence d'un événement sans pour autant nier l'événement lui-même. C'est ainsi qu'il n'est pas indifférent de parler du « *génocide rwandais* » ou du « *génocide des Tutsi du Rwanda* ». Dans le premier cas, l'événement central est reconnu : un génocide s'est bien déroulé au Rwanda. Mais l'expression ne désignant ni ses auteurs ni ses victimes, elle pourra s'accommoder d'un discours par inversion promouvant la thèse d'un génocide commis contre les Hutu du Rwanda par le Front patriotique rwandais (FPR), comme on en a vu fleurir depuis 1994. À l'arrivée, le fait qu'un génocide soit survenu au Rwanda n'est pas contesté. Ce qui est nié, c'est sa spécificité intrinsèque. Lorsque le statut de victimes d'un génocide est attribué à ses auteurs, est-on en droit de parler de négation historique ? » (Mehdi Ba, « L'attentat du 6 avril 1994. Confusion, inversion, négation. » in *Cités*, n°57, 2014).

L'expression est largement reprise par de nombreux médias, par négligence ou ignorance. Dans la logique de l'article de Mme Rever, qu'on nous présente comme experte, ce choix ne peut être qu'assumé. Or, mal nommer l'objet de sa recherche est une erreur fondamentale pour tout travail de journalisme ou de sciences sociales, dont le but est d'en permettre la compréhension la plus précise possible. Parler de « *génocide rwandais* » en lieu de « génocide contre les Tutsi au Rwanda en 1994 » tend à gommer le caractère raciste du crime et, avec lui, la responsabilité des bourreaux partisans de l'idéologie « Hutu power ».

Judi Rever évoque cependant la participation de « *crapules hutus* » – désignés plus loin comme des « *brigands hutus* » – à certains massacres. Le choix de ces termes, au contenu plus moral qu'analytique, sert la thèse fondamentale de la journaliste canadienne : disqualifier l'idée d'un génocide planifié, organisé, impliquant une part importante de la population civile. En d'autres termes, ces « *crapules* » apparaissent comme des êtres prédisposés au crime, facilement manipulables. On retrouve ainsi le lieu commun de la monstruosité ontologique des génocidaires – forcément très peu nombreux – séparés de la commune humanité des gens « normaux ». Lieu commun rassurant, certes, mais plus proche de l'acte de foi que de la démarche historique ou sociologique.

À défaut de méthode historique, Judi Rever s'appuie sur une analyse linguistique pour défendre sa thèse d'un génocide organisé et exécuté par le FPR. Son témoin-clé dit avoir entendu prononcer, par un homme de main de M. Kagame, le mot « *abatabazi* », dont elle nous explique qu'il s'agirait du « *mot de code pour commando*. » Pourtant, dans l'ouvrage qu'il consacre au génocide contre les Tutsi, Florent Piton explique, dans un paragraphe fort clair, que le terme « *abatabazi* » est le surnom par lequel se présentaient les membres du GIR extrémiste, formé le 8 avril 1994, et qu'il signifie : « les sauveurs »¹⁸. Ce manque de scrupule méthodologique se retrouve également dans la trame lexicale de l'article, très largement tributaire des discours produits à l'époque coloniale et reprise, après l'indépendance, par les gouvernements de la Première et de la Deuxième République rwandaise.

Scories colonialistes. Malgré ses prétentions au *scoop*, Judi Rever ne dédaigne pas l'emploi de clichés les plus éculés pour faire le portrait du Rwanda. On apprend ainsi au détour d'une phrase que « *dans ce pays [...] Hutus et Tutsis se ressemblent quelquefois beaucoup* ». Une fois encore, l'adverbe joue un rôle de choix. Il campe son autrice en experte, capable de porter de la nuance là où le profane n'en aurait même pas eu l'idée.

Sur le fond, ce « *quelquefois* » indique la caractéristique exceptionnelle ou extraordinaire de ce cas de figure. Il sous-entend que, dans la majorité des cas, un Hutu se distingue sans difficulté d'un Tutsi, à l'œil nu. Selon quels critères ? La journaliste canadienne ne le dit pas mais la réponse est aussi ancienne que l'irruption européenne au Rwanda. Dans la langue des colons, au Tutsi « nez droit, le front haut, les lèvres minces » s'oppose au Hutu, « nez épaté, lèvres épaisses, front

¹⁸ Florent Piton, *Le génocide des Tutsi du Rwanda...*, *op.cit.*, p.138.

bas » ; ces caractéristiques physiques, théorisées par les colons, étaient supposément accompagnées de propriétés psychologiques : face au Hutu « timide et paresseux », le Tutsi se distinguait par « un fond de fourberie, sous le couvert d'un certain raffinement ».¹⁹

En filigrane, l'article de *Marianne* reproduit d'ailleurs ce champ lexical de la ruse, caractéristique de la propagande officielle véhiculée par la Première République rwandaise.²⁰ L'hypocrisie supposément atavique des Tutsi est résumée par l'insert suivant : « *Infiltrer, dissimuler, tromper* ». Ce mantra attribué aux agissements supposés du FPR est complété un peu plus tard par la phrase suivante : « *les soldats tutsis de Kagamé se dissimulaient sous l'uniforme de la milice hutue pour s'en prendre aux civils.* »

Le portrait des Tutsi en « dissimulateurs » relie les deux fils d'une même histoire de discrimination d'État : celle orchestrée par le premier régime rwandais indépendant et celle déchaînée au tournant des années 1990 par les médias proches du gouvernement de Juvénal Habyarimana, qui valut aux Tutsi rwandais le surnom animalisant de « serpents ». Mâtinée de sexisme, ce registre fut réactivé par *Kangura*, revue extrémiste proche du régime, afin, par exemple, de disqualifier Roméo Dallaire, le commandant des forces de l'ONU sur place en 1994, en le caricaturant sous l'emprise sexuelle de femmes tutsi²¹.

Mme Rever recycle un dernier lieu commun, aussi ancien que la colonisation du Rwanda, lorsqu'elle décrit la colline de Bisesero comme un « *fief tutsi* ». Le recours au vocabulaire de la féodalité prend un tour singulier dans le contexte rwandais, où il est assigné à la monarchie précoloniale par les premiers Européens qui traversent la région et ce, malgré une connaissance très approximative de celle-ci²². À partir de cette source frelatée se construit un récit colonial faisant des Tutsi des maîtres et possesseurs du Rwanda, par droit de conquête, dont les Hutu seraient les esclaves. Au tournant des années 1960, ce discours sature l'idéologie officielle du Rwanda indépendant. Présenter les Tutsi du Rwanda comme des seigneurs féodaux donne une coloration révolutionnaire au nouveau gouvernement et permet aussi de justifier les massacres commis dès 1959 contre les Tutsi, dont plusieurs dizaines de milliers s'exilent dans les pays voisins²³.

¹⁹ Cité par Jean-Pierre Chrétien, « Hutu et Tutsi au Rwanda et au Burundi », in *Au Cœur de l'ethnie. Ethnies, tribalisme et État en Afrique*, Jean-Loup Amselle et Elikia M'Bokolo (dir.), La Découverte, 1985, p.133.

²⁰ Régime instauré par Grégoire Kayibanda, avec le soutien des autorités belges, de 1962 à 1973, année qui voit son renversement lors du coup d'État mené par son ministre de la Défense, Juvénal Habyarimana.

²¹ Voir Florent Piton, *Le Génocide des Tutsi du Rwanda... op.cit.*, doc.15, p.121. Ce cliché continue de faire florès dans les écrits négationnistes, comme le *Noires Fureurs, Blancs menteurs* de Pierre Péan (actif collaborateur de *Marianne*), qui soutient : « *[Les associations de Tutsi hors du Rwanda] ont su guider de très belles femmes tutsi vers des lits appropriés.* » (p.44).

²² L'Allemand Richard Kandt séjourne par exemple à la cour royale en 1896. Ces quelques jours lui suffisent à tirer des conclusions générales sur l'organisation politique du Rwanda, étendant « au pays tout entier une forme politique régionale [...] ce qui laisse libre cours à la représentation d'un État centralisateur et unificateur. » (Claudine Vidal, « Situations ethniques au Rwanda », in *Au Cœur de l'Ethnie, op.cit.*, p.173).

²³ À ce sujet, voir Jean-Pierre Chrétien et Marcel Kabanda, *Rwanda, Racisme et Génocide. L'idéologie hamitique*, Belin, 2013, 380 p.

Sous la plume de Mme Rever, l'expression « *fief tutsi* » tient donc du pléonasme. Une telle expression ne permet cependant pas de comprendre la singularité de Bisesero et la raison – de nature historique – pour laquelle des milliers de Tutsi y ont cherché refuge au cours du génocide de 1994. L'autrice n'évoque par l'organisation précoce de foyers de résistance aux massacres de 1959, de 1962-1964 et 1973 dans la région de Bisesero ; rien non plus sur la transmission de cette expérience à travers les générations, ni sur les avantages tactiques du site.²⁴

Les mots de Mme Rever font donc écho à la construction coloniale, postcoloniale et contemporaine d'un antagonisme racial au Rwanda, contribuant à rendre inintelligibles les dimensions politiques, historiques, sociologiques ayant présidé à l'organisation du génocide contre les Tutsi. Compensant le déficit de rigueur de son arsenal conceptuel par la rhétorique de la vérité dissimulée par une « *histoire officielle* », son article ajoute la confusion à l'erreur, comme le montre son usage des témoins.

Fiabilité du témoignage : l'exemple Munyandinda. Judi Rever fonde l'essentiel de sa démonstration sur des témoignages de première main, nous assure-t-elle, mais dont la fiabilité douteuse est rappelée ainsi par Raphaël Doridant :

« Faisant table rase de l'énorme travail d'établissement des faits réalisé par le TPIR, Judi Rever se contente, elle, de présenter des témoignages indirects, anonymes, ou à la crédibilité inexistante. L'un des témoins qu'elle cite indique que "ceux qui ont participé à l'opération le lui ont dit et qu'ils étaient membres des commandos des bataillons de Kagame". Un autre a entendu les gens du FPR parler, dans les bars, "de ce qu'ils avaient fait, de combien de Tutsis avaient été tués". Des sources non précisées "établissent que des centaines de membres des commandos FPR effectuèrent une descente sur Bisesero et les zones environnantes". »²⁵

Parmi ces sources anonymes, craignant pour leur vie, un témoin accepte de divulguer son identité : James Munyandinda, présenté comme « *ayant quitté le Rwanda il y a plus de dix ans* », un ancien membre du « *bataillon du Haut Commandement, l'une des gardes rapprochés de Kagame* ». Un tel pedigree, faisant de ce témoin un modèle de courage, doit susciter la sympathie et la confiance du lectorat.

Pourtant, ici encore, Mme Rever semble prendre quelques libertés avec les impératifs du journalisme d'investigation en omettant de préciser d'autres aspects biographiques concernant M. Munyandinda.²⁶ Les incohérences de sa déposition, en 2017, dans le cadre de l'enquête française sur l'attentat du 6 avril 1994 contre l'avion

²⁴ La colline de Muiyira est ainsi décrite comme un promontoire « qui, dominant toutes les autres, a permis aux dizaines de milliers de réfugiés de voir venir le danger » (Stéphane Audoin-Rouzeau, *Une Initiation – Rwanda (1994-2016)*, Seuil, 2017, p.135). Voir aussi l'article de Jacques Morel, « Le massacre de Bisesero en présence des Français (24 juin – 30 juin 1994) », *op.cit.*, p.101-134.

²⁵ Raphaël Doridant, « Négationnisme : Judi Rever au miroir de Bisesero », *op.cit.*

²⁶ Mehdi Ba écrit ainsi que M. Munyandinda « anime depuis plusieurs années un mouvement monarchiste en exil – le Rwandan Protocol for a Rwandan Kingdom (RPRK) – ainsi qu'un [site web farouchement anti-Kagame](#), doublé d'une [radio en ligne](#) » (« France – Rwanda : les contradictions du nouveau témoin qui incrimine le FPR... », *Jeune Afrique*, 17 octobre 2007).

du président Habyarimana, sont également passées sous silence.²⁷ Judi Rever, malgré sa prétention à la défense et illustration de la vérité historique, ne sacrifie donc pas aux exigences élémentaires d'une vérification de la crédibilité de ses témoins. Peu lui importent les motivations politiques de son témoin-clé, sa parole se suffit à elle-même dès lors qu'elle valide la thèse posée au préalable comme vraie. Cette conception de la recherche, plaçant le résultat avant son hypothèse, est au cœur de la mécanique complotiste que Mme Rever développe confortablement dans *Marianne*.

3ème Partie : RECETTES COMLOTISTES

Kagame, Machiavel des Grands Lacs. Sous couvert de « raison » et de quête de « vérité », on trouvera très peu d'intérêt pour les victimes du génocide dans les phrases de Mme Rever. Quand ils ou elles apparaissent, c'est pour abonder sa thèse centrale selon laquelle « *les Tutsis de l'intérieur, c'est-à-dire ceux vivant au Rwanda par opposition à ceux qui grandirent comme réfugiés en Ouganda, au Burundi, au Congo et en Tanzanie, furent sacrifiés* » par le chef du FPR et actuel président rwandais, Paul Kagame. Celui-ci se voit accusé d'avoir utilisé le génocide « *comme [une] passerelle pour atteindre le pouvoir* ». Cette métaphore utilisée par l'un des témoins-mystères cité dans l'article illustre, avec une ironie tragique, le rapport très utilitaire qu'entretient l'autrice à ce sujet.

Afin d'asseoir le statut de maître complotiste de Paul Kagame, elle en dresse un portrait indirect en mobilisant un supposé consensus international : « *Kagamé est bien vu du monde entier parce qu'il a fait croire qu'une majorité de Hutus a tué les Tutsis.* » La généralisation induite par une telle phrase mobilise la connivence autrice/lectorat nécessaire au récit complotiste. Judi Rever se présente en journaliste-seule-contre-tous et nous invite à rejoindre sa lutte. En l'occurrence, une recherche rapide sur des sites de journaux « *du monde entier* » suffit à vérifier la fragilité de cet axiome. Les articles répondant au mot-clé « Kagame » livrent un portrait moins flatteur que prévu.²⁸

Dès l'introduction, Alain Léauthier nous l'assure : « *Kagamé n'a pas les mains aussi propres qu'il le prétend.* » Que Paul Kagame soit le vrai responsable et exécutant du génocide, Judi Rever le tient de James Munyandinda, dont a déjà vu la fiabilité plus que discutable, qui explique l'avoir entendu sur un poste-radio militaire, fin juin 1994, demander : « *Quelles nouvelles?* » et « *si les massacres avaient réussi* ». Ces

²⁷ En différents points, les supposées révélations de James Munyandinda contredisent celles d'autres témoins, pourtant désireux d'accuser le FPR : « Les uns affirment avoir entendu des bribes de conversation lors des réunions préparatoires à l'opération ; les autres assurent avoir participé au chargement ou au transfert des missiles de Mulindi à Kigali. Mais leurs versions respectives se sont heurtées à un obstacle majeur : elles sont mutuellement incompatibles. Celle de James Munyandinda ne fait pas exception à la règle. » (Mehdi Ba, « France – Rwanda... *art.cit.* »)

²⁸ Échantillon sans prétention d'exhaustivité : « Au Rwanda, Paul Kagame a été réélu président avec 98% des voix », *L'Express*, 5 août 2017 ; « Rwanda : meurtres, répression... le système Kagamé », *L'Obs*, 4 août 2017 ; « Au Rwanda, comment combattre Paul Kagame? », *Slate.fr*, 5 août 2017 ; "Rwanda's Paul Kagame Set for Third Term as Both Despot and Do-Gooder", *Time*, 4 août 2017 ; "Kagame's authoritarian turn risks Rwanda's future", *The Guardian*, 27 janvier 2011 ; et, pour finir, le toujours très pertinent *Mirror*, « Ex-Spice Girl Mel B's Christmas break with Rwanda's war crime suspect President Paul Kagame », 11 décembre 2011.

propos équivoques et invérifiables doivent suffire à convaincre le monde malgré l'ensemble des preuves compilées depuis 1994.

Les complices malgré eux. De 1973 à 1991, le Rwanda connaît un régime de parti unique organisé autour de son chef, le général Juvénal Habyarimana. En 1991, le multipartisme est autorisé dans le pays et plusieurs partis d'opposition se constituent. Dès lors, le parti présidentiel encore au pouvoir fait face à une vive opposition politique de la part des nouvelles formations, qu'il cherche à contourner en mobilisant le thème de la solidarité ethnique hutu contre « l'ennemi tutsi », formulation vague enveloppant le FPR et les Tutsi vivant au Rwanda, accusés par les médias extrémistes de représenter une cinquième colonne.

De ce moment crucial dans l'histoire de la marche au génocide, qu'elle se garde bien de rappeler en détail, Judi Rever estime que le FPR de Paul Kagame a tiré parti pour préparer « *une de ses opérations les plus diaboliques* » [le génocide] en infiltrant le pays et que des « *représentants de l'opposition participèrent à cette infiltration, main dans la main avec le FPR* ». Pareille révélation ne peut que sidérer le lectorat. La sidération est d'ailleurs un effet approprié au discours du complot puisqu'elle fait opportunément oublier la nécessité de produire des preuves.

Avec Mme Rever, les faits se plient à la forme qui arrange le moment de son récit. Quand il le faut, les figures d'opposition au pouvoir en place sont assassinées par le FPR ; quand cela dérange, les figures d'opposition deviennent des complices du FPR en vue d'accomplir le génocide, avec cette concession gracieuse qu'« *on ne peut vraiment établir que ces opposants hutus étaient complètement avertis de la stratégie visant à l'extermination.* »

Dans ce flou qu'elle aime entretenir, peut-être l'autrice songe-t-elle à M^{me} Agathe Uwilingiyimana, Première Ministre du gouvernement de transition entre 1993 et avril 1994, assassinée au matin du 7 avril 1994, avec une partie de sa famille et les dix Casque Bleus belges chargés de sa protection ?²⁹ Caricaturée et injuriée par la presse Hutu Power, décrite en ennemie du « peuple majoritaire » hutu, accusée de faire le jeu des « cafards » du FPR³⁰, sans doute n'était-elle pas « *complètement avertie* » de sa participation à la machination ourdie de longue date par les stratèges du FPR...

Le bourreau de Kagame. Une fois Paul Kagame campé en grand orchestrateur du génocide et manipulateur de la classe politique rwandaise, Judi Rever s'attache à révéler les complices de son action. L'article révèle ainsi l'identité de celui qui aurait exécuté les basses œuvres de Paul Kagame à Bisesero, un certain « *Kiyago* ». Elle dresse de lui un portrait inquiétant, fondé sur deux documents : sa page Facebook, tout d'abord, sur laquelle sont exposées des photographies :

²⁹ Dans le cadre des Accords d'Arusha (Tanzanie), négociés entre juin 1992 et le 4 août 1993 – date de leur signature – pour mettre un terme à la guerre entre FAR et Armée patriotique rwandaise (APR, branche armée du FPR), un gouvernement de transition, composé de figures politiques de tous les partis en présence, devait permettre le retour au Rwanda des Rwandais.es exilé.es depuis le début des années 1960.

³⁰ Voir à ce sujet les illustrations présentées par Martin Ngoga, « Justice internationale et génocide », in *Revue d'Histoire de la Shoah*, n°190, 2009, p.251-266.

« où il saute en l'air avec des étrangers dans le parc Akagera du Rwanda, comme s'il était leur guide, ainsi que de paisibles photos de sa mère, de ses enfants, de quelques femmes dont il a été proche et aussi une photo de Kagamé avec son fils et sa fille en treillis militaire. Il y a également des photos simples de sa jeunesse et des portraits décontractés plus récents, à l'âge mûr. Il fait référence à sa période au Darfour comme chauffeur pour les Nations unies et affiche le truquage photo sanglant d'un homme masqué arrachant son cœur pour l'offrir à une femme. Une mention de 2018 dit : "Ce n'est que dans la nuit que l'on voit les étoiles", une variation d'une citation de Martin Luther King Jr. »

Mais aussi un « *compte Twitter dormant via lequel il remercie publiquement Paul Kagamé pour ce qu'il a fait pour lui.* » Ici encore, la suggestion doit pallier au déficit de conviction induit par ces maigres indices. Le compte Twitter, comptant neuf abonnés, limité à deux Tweets et au Retweet d'un message adressé par Paul Kagame en 2011, inactif, sans photographie de profil devient un « *compte dormant* ». Cette conception digne d'un épisode du *Bureau des Légendes* paraît toutefois s'inscrire en faux avec la propre thèse de la journaliste canadienne. Après avoir postulé une étroite proximité entre Paul Kagame et Kiyago, il semble désormais que celui-ci ait besoin de communiquer avec celui-là *via* un compte Twitter en accès libre...

Après ce portrait ambigu, Judi Rever évoque les accusations qui pèseraient sur Kiyago. Celui-ci serait « *cité comme l'auteur de crimes graves dans un rapport confidentiel de l'ONU* ». Confidentialité opportune puisqu'elle décourage toute possibilité de vérification mais aussi très relative quand l'autrice affirme, dans le même paragraphe, que Kiyago serait « *connu, parmi d'autres, pour avoir infiltré la milice hutue pour le [...] FPR* ». À ces chefs d'accusation, elle ajoute qu'« *on le soupçonne de l'assassinat de Félicien Gatabazi* » et que « *des témoignages le citent également comme ayant aidé à massacrer Lando Ndasigwa, sa femme Hélène Pinsky, une Canadienne, et leurs deux enfants une fois déclenché le génocide.* »³¹ Ces affirmations reposant sur des « *témoignages* » ne sortent pourtant pas indemnes d'un recoupement factuel. À propos de l'assassinat de Félicien Gatabazi, Linda Melvern rappelle qu'une enquête de la CIVPOL (police civile de la Mission des Nations Unies pour l'assistance au Rwanda) mènera à « *l'arrestation d'un complice présumé – le gérant du cabaret Las Vegas - qui était le chef d'un groupe local de miliciens Interahamwe.* »³² La mort de Landoald Ndasigwa a, quant à elle, été imputée par le TPIR à des « *soldats de la Garde Présidentielle* » et inscrite dans le rendu du verdict à l'encontre du colonel Théoneste Bagosora, l'un des instigateurs centraux du génocide³³.

³¹ Félicien Gatabazi, ministre des Travaux publics et de l'Énergie dans le gouvernement de transition, membre du Parti Social-Démocrate, est assassiné le 21 février 1994 à Kigali. Landoald Ndasigwa, vice-président du Parti Libéral, ministre du Travail et des Affaires Communautaires, est assassiné au matin du 7 avril.

³² « D'intenses pressions furent exercées pour bloquer l'enquête au sein de la gendarmerie rwandaise et des menaces furent proférées à l'encontre du Procureur par le capitaine Pascal Simbikangwa. Ce dernier rendit visite au présumé complice en prison et fit pression pour le suspect soit immédiatement libéré. » (Linda Melvern, « Préface », *Rwanda. La trahison de Human Rights Watch*, Izuba Éditions, 2014).

³³ *The Prosecutor v. Théoneste Bagosora et al.*, Case No. ICTR-98-41-T, p.3, 18 décembre 2008.

L'article de Mme Rever prolonge bel et bien la ligne éditoriale de certains « médias du génocide ». Son recours au thème du « complot tutsi », à des témoignages invérifiables, à la calomnie conduit inévitablement à exonérer les coupables réels du crime et à perpétuer leur œuvre aujourd'hui, en bafouant la mémoire des victimes et des rescapé-es.

POUR NE PAS CONCLURE...

En septembre 1994, la version française de la revue *Kangura* affiche en première page un titre sans équivoque : « *Pourquoi le FPR a commis des massacres !* » Fondée en mai 1990 au Rwanda, cette revue se distingue par la violence de son contenu éditorial et ses appels à la haine contre les Tutsi, à travers, par exemple, les « 10 Commandements du Hutu ».³⁴

Parmi les nombreux griefs mobilisés contre la formation de Paul Kagame dans ce numéro, imprimé à Nairobi, une des rubriques prétend démontrer la « *responsabilité directe du FPR dans la mort de Tutsi* ». Qu'y lit-on ? Tout d'abord, que si « *des Tutsi ont été tués par la population, les milices, des membres de l'armée rwandaise [...], des témoins fiables [...]* rapportent que des *interahamwe* étaient composés de Tutsi ». Ensuite, que le FPR aurait opéré « *l'infiltration des lignes arrières de l'armée rwandaise* ». Enfin, que, loin de sauver les Tutsi, « *il est maintenant établi que le FPR a tiré, avec précision et d'une façon soutenue, sur des endroits qu'il savait bien abriter des groupes importants de Tutsi* », comme par exemple l'Église de la Sainte-Famille à Kigali.³⁵

Le sujet de cet article, l'organisation de son propos et le recours à d'anonymes « *témoins directs non liés aux massacres, mais plutôt eux-mêmes, victimes de massacres* » évoquent immanquablement le texte de Judi Rever paru dans *Marianne*. Les supposées « *révélations* » de la journaliste s'inscrivent de manière mimétique dans la lignée d'une version promue par les génocidaires eux-mêmes, et qui jette un jour trouble sur sa démarche.

Bien sûr, Alain Léauthier prépare le lectorat de son magazine : les défenseurs de « *l'histoire officielle* » taxent Mme Rever de « *négationniste [...]* en dépit d'années de recherche sur le sujet. » L'autrice elle-même récuse ce qualificatif puisqu'elle admet gracieusement que des Tutsi rwandais ont bien été assassinés en 1994³⁶ : elle tient seulement à ce qu'ils aient été victimes du FPR, synonyme pour Judi Rever et Alain Léauthier de Tutsi.

En feignant de penser que la définition de « *négationniste* » se limiterait exclusivement à nier la mort des Tutsi au Rwanda, les faussaires de l'histoire croient s'exonérer efficacement. Posons donc la question de plusieurs manières : par quel qualificatif désignera-t-on le procédé consistant à falsifier volontairement l'histoire d'un génocide, en vue d'exonérer les bourreaux et ce, en dépit de preuves multiples et aisément consultables ? Quel mot emploiera-t-on pour qualifier une démarche visant à rendre confuse la lecture de l'événement en bafouant les règles élémentaires de la méthode historique ? Quel terme conviendra aux apôtres de Mme

³⁴ Jean-Pierre Chrétien, « "Presse libre" et propagande raciste au Rwanda », *Politique africaine*, juin 1991, p.109-120. L'historien résume, déjà en 1991, la nature de la ligne éditoriale de *Kangura* qui fera florès jusqu'au génocide : « ses numéros remplis d'invitations à la répression, de dénonciations des "complices" des rebelles, de listes de suspects communiquées par certaines autorités [...], d'appels à la délation. » Les « 10 commandements du Hutu » est un appel à la solidarité ethnique des Hutu qui forme la matrice du discours suprémaciste dit « Hutu power ».

³⁵ *Kangura*, septembre 1994, p.10-11 (voir : <http://francegenocidetutsi.org/Kangura61September1994.pdf>).

³⁶ « Je ne nie pas le génocide des Tutsis au Rwanda », RFI – « l'invité Afrique », 25/06/2018.

Rever pour désigner le développement d'une thèse absurde reposant entièrement sur la mise en œuvre d'un complot parfait et, finalement, bien pratique, car impossible à infirmer ?

L'historien Yves Ternon semblait déjà répondre à ces questions en évoquant la déformation induite par ces procédés, aboutissant à « une anamorphose » : « le récit du "prétendu génocide" est alors réordonné : [...] les preuves présentées comme celles du crime ont été fabriquées par la propagande, etc. Tout n'était qu'imposture, mystification : l'opinion publique a été crédule ; on lui a remis de la fausse monnaie. »³⁷Faute de mieux, nous emploierons donc le mot de « négationnisme » à l'égard des propos de Judi Rever, non pas comme une simple « *accusation* » mais comme un fait – un autre mot avec lequel l'autrice canadienne semble irrémédiablement fâchée.

³⁷ Yves Ternon, "la négation du génocide. une approche comparative", in Barbara Lefebvre et Sophie Ferhadjian (dir.), *Comprendre les génocides du XXe siècle. Comparer-Enseigner*, éditions Bréal, 2007, p. 169. Merci à Raphaël Doridant pour m'avoir signalé cette référence.